

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICE

Définitions :

AFIPC désigne les intervenants opérant sous le nom et les procédures d'AFIPC.

AFIPC désigne la SARL sise 13 route des Cascades 88460 Tendon au capital de 7000 euros immatriculée au RCS d'Epinal sous le numéro 518 494 174.

Client désigne une personne physique n'agissant pas pour des fins professionnelles ou commerciales et bénéficiaire des prestations fournies par AFIPC.

Prestations désigne l'ensemble des services à domicile proposés par AFIPC.

L'intervention désigne les moyens pour réaliser la prestation demandée.

Objet :

AFIPC intervient au domicile des clients dans les limites fixées par l'article « limites des interventions » et dans les conditions du pré-diagnostic effectué lors de la prise de contact fixant entre les parties, les dates, heures et lieux de rendez vous ainsi que les conditions d'intervention. Ces prestations se composent principalement d'assistance, dépannage, maintenance, sauvegarde, formation, conseil, configuration, mise en service, installation de matériel, logiciel et internet, création de sites internet.

Contenu des prestations :

- dépanner le matériel
- assister et conseiller le client
- sauvegarder et récupérer les données
- sécuriser le matériel et les données
- assurer la maintenance
- installer et configurer le matériel et les logiciels
- livrer le matériel et les logiciels à domicile
- former le client
- faire évoluer le matériel et les logiciels
- mettre en réseau les différents postes
- paramétrer et configurer une connexion internet
- créer un site internet, une boutique en ligne

Limites des interventions :

AFIPC ne pourra assurer son intervention au domicile du client si l'installation et/ou l'utilisation des équipements matériels ou logiciels sont non-conformes aux prescriptions des éditeurs, fournisseurs, constructeurs ou distributeurs. Le client est réputé avoir sauvegardé ses données sur un support extérieur avant toute intervention. Le client reste responsable de ses données. La société AFIPC ne pourra être tenue responsable de tout dommage concernant ces données. AFIPC n'interviendra pas sur tout matériel ou logiciel contrefait, le client devant toujours pouvoir montrer les preuves d'achats du matériel ou les licences des logiciels.

Tarifs et règlements

les tarifs des différentes interventions sont exprimées en euro et sont précisées TTC. Ces tarifs comprennent l'intervention et le déplacement chez le client. Les tarifs sont ceux communiqués au client et la prise de rendez-vous vaut acceptation de ceux ci. Les montants sont dûs à la fin de l'intervention.

Dans le cas où la prestation ne pourrait s'effectuer en raison de l'absence du client, un montant forfaitaire de 20 euros non remboursable sera facturé. Le règlement s'effectue par chèque bancaire ou postal à l'ordre d'AFIPC, en espèces à l'intervenant, par CB ou compte Paypal via notre page de paiement Paypal. En cas de retard de paiement, une pénalité de retard d'un montant de la totalité des sommes dues majorée d'une fois et demie le taux d'intérêt légal sera appliquée, en vertu de l'article L,441-6 du code du commerce.

Prise de commande et clause de parfaite information :

De convention expresse entre le client et AFIPC, il est stipulé que la confirmation de la prise de rendez-vous entraîne l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente. Les mineurs non-émancipés disposent d'une capacité résiduelle pour les actes que l'usage les autorise à accomplir en raison de leur caractère modeste. Le montant des prestations d'AFIPC conserve ce caractère modeste. Par conséquent, toute demande d'intervention faite sans autorisation des parents ou d'un tuteur légal sera présumée jugée par ces parents ou ce tuteur légal comme ne dépassant pas ce caractère modeste. Dans le cas d'une intervention plus lourde, les parents ou le tuteur légal devront délivrer une autorisation, faute de quoi leur responsabilité serait engagée.

Obligations et responsabilités d'AFIPC :

Le client reconnaît la validité des enregistrements informatiques dans ses relations avec AFIPC. AFIPC ne contracte qu'une obligation de moyens pour réaliser les prestations. AFIPC s'engage à mettre tous les moyens en œuvre afin d'assurer la qualité de l'intervention. AFIPC ne peut être tenue responsable en cas d'empêchement de force majeure prévu par la loi, ni en cas d'erreur de manipulation du client ou de manipulation non-conforme des matériels et logiciels. Le client reconnaît que l'intervention d'AFIPC peut entraîner la perte de garantie du constructeur. AFIPC n'apporte pas de garantie en ce qui concerne ses

prestations. Chacune étant liée au fait que le client apprend à son rythme. Toutefois, un intervenant se déplacera gratuitement si le même problème survient dans un délai d'un mois après une prestation de dépannage, sauf non respect des procédures de sécurité et des conditions d'utilisation des matériels et/ou logiciels. Par la nature de ses prestations, AFIPC n'apporte pas de garantie sur le résultat des formations, chacun apprenant à son rythme.

Obligations du client :

AFIPC n'effectuera ses interventions que si les conditions suivantes sont respectées par le client:

- respect de la date et heure du rendez-vous. Toute absence, sauf cas de force majeure reconnu par la loi, devra être signalée au moins 48 heures à l'avance. A défaut, la prestation sera facturée 20 euros non remboursables.
- Le client aura pris la précaution de sauvegarder toute donnée sur un support externe (cd/dvd/clé USB/disque dur externe). Le client reste seul responsable de ses données présentes sur son installation informatique. AFIPC ne sera jamais tenu pour responsable de la perte partielle ou totale de ces données.
- Le client doit posséder les licences à jour des matériels et logiciels objet de la prestation.
- Le client doit assurer un environnement de travail optimal pour l'exécution de l'intervention.
- Le client doit s'assurer de l'installation conforme de son équipement, selon les recommandations du constructeur et le respect des conditions de sécurité.
- Le client assume l'ensemble des frais, quels qu'ils soient, afin de permettre la bonne exécution de l'intervention (frais de connexion internet, d'électricité, usure de consommable)

Validité contractuelle des informations :

les textes et les photos présents sur le site n'ont pas de caractères contractuels. Les informations ont été rédigées sur la base des informations recueillies sur les documentations et notices des fournisseurs. AFIPC ne saurait être tenue responsable d'éventuelles erreurs dans les retranscriptions de ces documents.

Loi informatique et libertés :

Le client peut demander à AFIPC la communication des informations le concernant et les faire rectifier conformément à loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. AFIPC conserve ces données dans le cadre du traitement des prestations et s'engage à ne jamais divulguer d'informations susceptibles de permettre à des tiers de connaître ces informations.

Confidentialité :

AFIPC s'engage à ne divulguer aucune information susceptible de permettre à des tiers de connaître directement ou indirectement le détail des interrogations effectuées par le client ainsi que le respect de toutes les données confidentielles enregistrées sur les supports informatiques.

Loi applicables :

Les présentes conditions générales de vente et les contrats en découlant sont régis par la loi française.

Réclamations, litiges :

En cas de réclamation ou de litige, le règlement à l'amiable sera privilégié. Le client est invité à s'adresser au siège de la société sis 13 route des Cascades 88460 Tendon pour toute réclamation. Dans le cas où aucun arrangement amiable ne peut être trouvé, le tribunal de commerce d'Epinal sera jugé compétent.

Applications des conditions générales de services :

Les présentes conditions générales des services sont présentes sur le site www.afipc.fr à la rubrique « conditions générales » et par une copie fournie à son domicile par l'intervenant. En conséquence, le fait de prendre un rendez-vous implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de prestation de service.

Territoires :

AFIPC délivre ses prestations de service sans majoration de tarif dans une limite de 50 kilomètres à partir du siège de la société 17 chemin des ronds champs 88460 Tendon. Au delà, une majoration de 0,5euro par kilomètre supplémentaire sera appliquée.

Transport :

AFIPC assurera tous moyens permettant la livraison des objets commandés par le client. Toutefois, il ne pourra être reproché à AFIPC tout retard ou manquement du à des conditions extérieures. En conséquent, un retard ne pourra pas entraîner révocation de la livraison.

Installation :

L'intervenant ne pourra effectuer sa prestation que si les conditions de travail sont adéquates. Il ne pourra donc pas lui être demandé d'aménager lui même son poste, de déplacer des objets de valeur ni d'interventions sur le réseau électrique ou téléphonique.